Construire ensemble le nouveau service de décompte ferroviaire

Compte rendu du Groupe de Travail de Concertation sur le décompte ferroviaire

13 avril 2022

Agenda

1. **Contexte et rappels**
2. **Procédures d'agrément de type et unitaire**
3. **Feuille de route ouverture du service**

Présentation partagée

Retrouvez toutes les informations de la concertation sur le décompte ferroviaire sur le site https://www.concerte.fr/ (GT Données & Comptage)

Synthèse des échanges :

1. Contexte et rappels

Principaux éléments présentés :

- RTE et SNCF Réseau présentent en séance :
  - Le rappel des phases du projet (cf slide 8)
  - Les principes du cadre contractuel mis en place par RTE (slide 9)
    - Conditions Générales (CG)
    - Conditions Particulières (CP)
    - Documents « annexes »

Echanges en séance :

- Un RE demande des précisions quant au lancement de la Marche en Double ORES. RTE et SNCF Réseau confirment la date de juillet 2022.
- Une EF demande les conséquences en cas de non fonctionnement d'un EMS : l'engin sera-t-il immobilisé ? RTE et SNCF Réseau confirment que ce n'est pas le cas. Les règles de fonctionnement de DECOFER s'appliqueront dans ce cas là pour « profiler » les données d'énergie manquantes.

Diffusable SNCF RESEAU

2. Procédures d'agrément de type et unitaire

- RTE rappelle le contexte (§4.3.2.1 des Conditions Générales du contrat) :
    - *Les conditions de collecte sont :*
        - *Les Engins moteur doivent être équipés d'EMS conformes aux normes et protocoles de communication avec le DCS listés sur le Portail Services parmi lesquels*
            - *la norme EN : 50463 :2017, (qui inclut les exigences relatives au protocole de communication),*
            - *la norme EN 50 463 :2012 associée au protocole RFF*
        - *Concernant l'EMS embarqué dans l'Engin moteur de l'EF*
            - *Le type de l'EMS doit avoir préalablement reçu un Agrément de Type délivré par RTE […]*
            - *L'EMS doit être Agréé par RTE […]*
- RTE rappelle que les deux procédures (Agrément de Type et Agrément Unitaire) ont déjà été présentées en concertation et mises en consultation sur concerte.fr.
- L'objectif de la présentation du 13/04/2022 est de présenter des modifications et ajustements qui ont été apportés à ces procédures suite aux retours de consultation.

a) Procédure d'agrément unitaire

- RTE présente en séance les ajustements apportés à cette procédure, et en particulier :
    - La formalisation d'une étape (déjà prévue opérationnellement) permettant de valider les échanges de données suite à la migration des compteurs RFF de SOCLE vers DECOFER (slides 13 et 14)
    - Des éléments de précision et de reformulations divers (slides 15 à 19).

b) Procédure d'agrément de type

- RTE rappelle les principes de l'agrément de type :
    - Etape 1 : Tests entre le DCS RTE et le type de DHS (en banc d'essai chez le constructeur)
        - Tests de communication
        - Tests d'intégration
        - Tests fonctionnels
    - Etape 2 : Essais de type d'installation (un EMS installé sur un type d'unité de traction)
    - Etape 3 : Contrôle de la documentation (certificats de conformité de type)

- RTE présente la modification apportée pour cette procédure : concernant les types d'EMS d'EMS télé-relevés par SOCLE préalablement à l'ouverture du nouveau service décompte ferroviaire, une procédure d'agrément de type sera applicable, restreinte à l'étape 1 (cf. ci-dessus). En particulier, les paragraphes suivants sont ajoutés :

Diffusable SNCF RESEAU

- *RTE et le propriétaire de l'engin définiront le périmètre précis des services d'échange de données à tester et des modalités d'essais.*
- *En cas de dysfonctionnement sur un service d'échange de données, RTE et le propriétaire s'engagent à une collaboration de bonne foi :*
  - *Identification de la cause du dysfonctionnement*
  - *Elaboration mise en œuvre d'un plan d'actions commun nécessitant des moyens raisonnables pour les deux parties*
  - *Dans le cas où il est établi que le dysfonctionnement est dû à un dysfonctionnement sur DECOFER, RTE mettra en œuvre les moyens nécessaires et raisonnables pour la correction de ce dysfonctionnement*

Echanges en séance :

- RTE précise que ces deux documents en version 2, vont être remis en consultation pour une période de 10 jours.

3. Feuille de route ouverture du service

- RTE et SNCF Réseau présentent la feuille de route pour l'ouverture du service « phase 2 » :
  - Le produit DECOFER est opérationnel et les activités opérationnelles sont en place pour une mise en œuvre au 1er mai → RTE et SNCF Réseau sont en mesure d'opérer le service au 1/05/2022
- Le cadre contractuel est en cours de finalisation au regard des éléments reçus jusqu'au 11/04 (fin de la consultation des documents sur Concerte.fr), un retour sera fait aux EF concernées (réunions bilatérales) et à l'ensemble des parties prenantes (bilan de consultation adhoc)
  - RTE proposera prochainement des bilatérales aux EF et GI pour signature du contrat

Echanges en séance :

- Suite à la question d'un RE, RTE précise la différence entre *mise en production* (concerne la version du logiciel DECOFER), et *ouverture du service* (les clients peuvent souscrire et signer le nouveau contrat.
- Suite à la question d'un RE, RTE précise que le changement de contrat concerne l'ensemble des EF en décompte.
  - Si elles sont équipées de compteurs protocole RFF, ces compteurs vont progressivement migrer vers DECOFER
  - Si des EF restent sur SOCLE (cas des compteurs anciens type Saphymo par exemple), elles sont également concernées par la bascule vers le nouveau contrat.
  - Ce changement de contrat implique également une mise à jour des mandats d'accès aux données.
  - L'EF historique reste, du point de vue du contrat avec RTE, en décompte « déclaratif ». Ceci signifie que le GI calcule le terme bouclant, et déclare à RTE le résultat du calcul comme étant la consommation de l'EF.

Diffusable SNCF RESEAU

- Suite à la question d'un RE, RTE précise que la mise à disposition des données physiques à la maille du couple « EF / GI » est prévue par RTE, comme annoncé dans un précédent rendez-vous de concertation. RTE reviendra vers cet acteur avec un calendrier.